

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

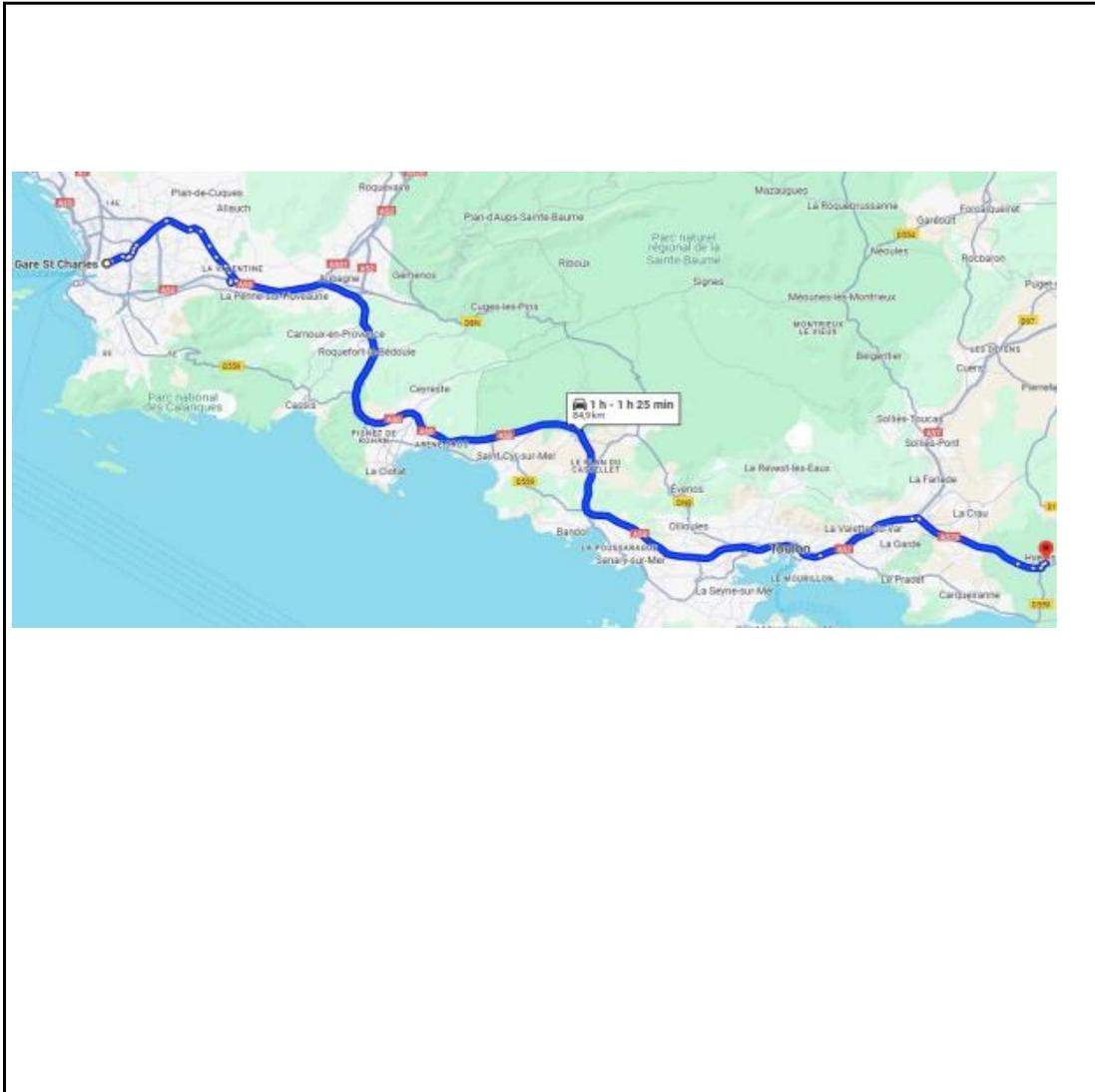
Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Non • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Non • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Non • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés Non 	
<p>Origine² de la liaison</p> <p>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</p>	<p>Marseille (Saint-Charles)</p> <p>Gare Routière Saint-Charles 15 Rue Honorat 13003 Marseille</p> <p>Latitude 43.304081 - Longitude 5.37999</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</p>	<p>Hyères</p> <p>3 Place Louis Versin 83400 Hyères</p> <p>Latitude 43.116885 - Longitude 6.1339</p>

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Marseille (Saint-Charles) - Hyères
Temps de parcours (en heures et minutes)	01h25
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence Hebdomadaire Marseille (Saint-Charles) - Hyères

Pièce Jointe N° 1 :

Itinéraire Marseille (Saint-Charles) - Hyères

Itinéraire Marseille (Saint-Charles) - Hyères



Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire Marseille (Saint-Charles) - Hyères

Fréquence Hebdomadaire Marseille (Saint-Charles) - Hyères

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	Marseille (Saint-Charles) - Hyères		Hyères - Marseille (Saint-Charles)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	05H30	7H00	22H40	0H10
Mardi	05H30	7H00	22H40	0H10
Mercredi	05H30	7H00	22H40	0H10
Jeudi	05H30	7H00	22H40	0H10
Vendredi	05H30	7H00	22H40	0H10
Samedi	05H30	7H00	22H40	0H10
Dimanche	05H30	7H00	22H40	0H10
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52